

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_089

Séance du lundi 19 septembre 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 15/09/2022

Présents : 17

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf septembre l'assemblée

Votants: 18

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan

Pour : 18

MAURIN,

Contre : 0

Secrétaire de
séance: François
FOLCHER

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Christelle FOLCHER par Lucie BONICEL

Excusés: Gilles MERCIER

Absents:

Objet: Choix d'un maître d'oeuvre pour le projet de rénovation thermique de la maison du Mont Lozère - DE_2022_089

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter l'offre du cabinet d'études INSE pour la réalisation de la mission de maîtrise d'oeuvre du projet de rénovation thermique de la maison du Mont Lozère.

DESCRIPTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

1- ETUDES DIAGNOSTICS

Cette phase d'études comprendra :

Les relevés sur site de la composition actuelle bâti et techniques de la bâtisse, sur la base des plans fournis par le Maître d'Ouvrage

Le relevé des arrivées et des armoires électriques

Le relevé de l'arrivée AEP

Le relevé des équipements techniques

La prise en compte de la conception de la bâtisse dans le but d'intégrer les éléments du programme

La vérification des côtes réelles par rapport aux plans existants fournis

2- REDACTION DE L'AVP

L'AVP sera établi suivant le programme et des diagnostics établis

Etablissement de l'avant-projet, comprenant :

Plans techniques de positionnement et de repérage des ouvrages (position des équipements techniques, dimensionnement des locaux techniques tels que la chaufferie/silo, distribution de chauffage, distribution sanitaire alimentation ECS, distribution VMC...)

Un CCTP par lot (Cahier des Clauses Techniques Particulières) décrivant et renseignant les marques et type de matériel à prendre en compte (l'entreprise devra répondre avec du matériel équivalent à celui proposé)

Estimation par lot du coût prévisionnel des travaux

3- REDACTION DU DCE

Etablissement du dossier de consultations des entreprises, comprenant :

Plans techniques de positionnement et de repérage des ouvrages avec dimensionnement des réseaux

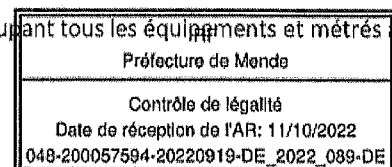
Un cctp par lot (Cahier des Clauses Techniques Particulières) décrivant et renseignant les marques et type de matériel à prendre en compte (l'entreprise

devra répondre avec du matériel équivalent à celui proposé)

Un dpgf par lot (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) regroupant tous les équipements et métrés chiffrer par lot et permettant également aux

entreprises de répondre sur le même cadre

Estimation définitive par lot du coût prévisionnel des travaux



Etablissement du calendrier des travaux par lot

Consultation des entreprises :

L'équipe de maîtrise d'œuvre :

Proposera au MOA les critères de sélection et de qualification adaptés aux travaux envisagés (difficultés, technicité...)

Etablira un rapport d'analyse

Répondra aux questions des entreprises.

4- ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE TRAVAUX

Conformément au cahier des charges, l'équipe de maîtrise d'œuvre :

Analysera les pièces techniques, les pièces administratives, les devis de chacune des entreprises

Rédigera un rapport comparatif d'analyse technique et financière des offres

Une réunion de présentation sera réalisée avec le maître d'ouvrage

5- SUIVI DE CHANTIER – RECEPTION DES TRAVAUX

Nous estimons aujourd'hui (à confirmer par les études), une durée des travaux à 3 mois

Pour INSE : Suivi de chantier sur la base de 1 réunion toutes les trois semaines

Pour Pierre BRUNEL : 1 réunion par semaine avec transmission d'un compte rendu

Montant des honoraires :

Pour INSE : 8 900 € HT - 10 680 € TTC

Pour Pierre BRUNEL : 8 600 € HT - 10 320 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré


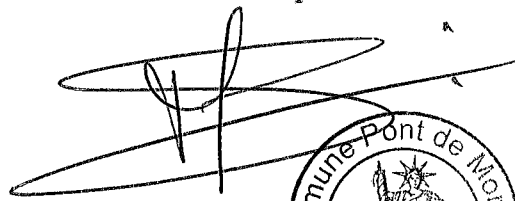
Accepte la proposition d'INSE.

Mandate monsieur le maire pour signer le devis et mener à bien la suite de la procédure.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,

Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphan Maurin



RF
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/10/2022
048-200057594-20220919-DE_2022_089-DE